

Présents :

Enseignants : Mme Giraud, M. Lachal, Mme Armand, Mme Pires De Sa, Mme Brisset

Parents : Mme Créton Coline, Mme Bellionnet Laëtitia, M. Burnichon Rémy, M. Chetail Matthieu, M. Vermorel Christophe, Mme Nicolas Juliette et M. Level Kévin

Mairies : M. Chanut, Mme Corre, M. Grouiller, Mme Bonnetain pour la mairie de St-Maurice-lès-Châteauneuf, M. Brunet pour la mairie de Tancon

Excusés : M. Carrot (Inspecteur de l'éducation nationale), Mme Jonon (mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf), M. Gondy (mairie de Saint-Edmond), M. Juan, Mme Aubret, Mme Renaux (enseignants), Mme Bailly (maîtresse RASED), Mme Besançon (Association La Marmite), Mme Lacarelle Elodie (parent élu)

Présidente de séance : Mme Giraud

Secrétaire de séance : Mme Armand

AIDE AUX DEVOIRS

Des difficultés de comportement lors des séances d'aide aux devoirs ont été évoquées par La Marmite qui avait ainsi évoqué de terminer l'aide aux devoirs le 28 mars.

Mme Corre et Mme Giraud se sont rencontrées pour échanger, Mme Giraud souhaitant maintenir ce service proposé aux élèves. Il s'avère que le lieu de l'aide aux devoirs (le bâtiment des p'tits loups) ne favorise pas un climat de travail serein car les autres enfants de l'école sont en garderie et il y a du bruit.

La délocalisation de cette aide aux devoirs a ainsi été évoquée. Mme Giraud avait suggéré de la délocaliser à l'école mais la mairie a expliqué que ce n'était pas possible car le bâtiment n'est plus assuré pour les activités périscolaires.

La délocalisation dans les locaux de La Marmite à Châteauneuf était en cours de réflexion. Les enfants auraient pu s'y rendre à pied ou en mini-bus selon la météo, accompagnés par les bénévoles de l'aide aux devoirs. Il restait la problématique du retour des enfants à la garderie après leur séance à examiner.

Mais lors du conseil d'administration du 14 mars, la décision d'arrêter définitivement l'aide aux devoirs le vendredi 12 avril a été adoptée à l'unanimité, ceci à cause des difficultés rencontrées avec les partenaires (commune, parents, enfants, bénévoles). La Marmite ne pouvant pas être présente ce soir, Mme Giraud lit le courrier envoyé par sa présidente. Mme Bellionnet précise que toutes les séances ne se déroulent pas de la même manière, cela dépend des enfants et des bénévoles. M. Burnichon évoque le fait que parfois les ATSEM envoient les enfants turbulents de la garderie à l'aide aux devoirs. M. Chanut reverra ce point-là.

Mme Giraud regrette cette décision mais remercie sincèrement La Marmite pour cette activité mise en place durant près de 2 ans pour les élèves de l'école. Elle conçoit que le désintérêt des parents suite à l'évocation de cette problématique ait entraîné un ras le bol de la Marmite.

La Mairie se dit choquée par l'attitude de la Marmite qui met en cause la mairie et qui prend une décision d'arrêt de l'aide aux devoirs sans concertation. La mairie est en total désaccord avec les accusations de la Marmite.

La mairie de Saint-Maurice se dit prête à reprendre cette aide aux devoirs l'année prochaine sans passer par la Marmite. Monsieur Chanut souhaiterait un temps de réflexion en période 5 sur une autre façon d'organiser l'aide aux devoirs afin de proposer quelque chose de neuf pour septembre. Une réunion est fixée avec la mairie, les parents élus, les enseignants le mardi 30 avril à 19h.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

L'organisation du temps scolaire doit être réexaminée cette année pour la rentrée 2024 puisque la décision précédente arrive à son terme.

Pour rappel, le rythme hebdomadaire est la répartition des 24 heures d'enseignement sur 4 ou 5 matinées.

Mme Giraud n'a pas jugé utile de consulter les familles à ce sujet car aucune question n'a été formulée et lors de la consultation de janvier 2020, les familles s'étaient prononcées à 98 % en faveur du maintien du rythme scolaire sur 4 matinées.

Le conseil d'école approuve la reconduction du rythme scolaire sur 4 jours. Le conseil municipal a fait le même choix.

En ce qui concerne les horaires, Monsieur Chanut aborde la question de la pause méridienne qui est trop courte pour les 2 services de la cantine. Il propose de démarrer les cours à 8h45 au lieu de 9h pour finir à 11h45 au lieu de 12h. Cela permettrait un service moins tendu pour la cantine. Madame Giraud admet que le temps de cantine est trop court par rapport aux effectifs, elle précise que souvent le 2^{ème} groupe ne remonte dans la cour qu'à 13h30, ce qui est très juste pour reprendre les cours.

Le problème de ce changement d'horaire se pose pour le bus de Tancon. Madame Giraud précise que le bus de Tancon est toujours là à 8h45. Monsieur Brunet le confirme et le justifie par le fait qu'il y a moins d'enfants à ramasser. Il est donc tout à fait possible d'avancer les horaires de l'école par rapport au bus de Tancon.

Madame Giraud demande si certains parents ne seront pas pénalisés par une sortie à 11h45. Monsieur Chanut propose que la personne qui s'occupe du repas des grands garde les enfants dont les parents ne peuvent pas venir avant midi. Mais il ne faudra pas qu'il y ait de situations abusives.

Le risque est qu'il y ait plus d'enfants à la cantine.

Etant donné qu'il y a en moyenne 70% des enfants qui déjeunent à la cantine, il est préférable de privilégier cette majorité-là.

Le conseil d'école souhaite à l'unanimité la modification des horaires de l'école pour la rentrée de 2024 : 8h45-11h45 / 13h30-16h30.

La demande de maintien du rythme sur 4 jours avec le changement d'horaire peut ainsi être envoyée aux services académiques, sous couvert de l'inspection de la circonscription de Charolles.

La mairie enverra un avenant pour signaler ce changement car elle a déjà fait remonter ses données.

REGLEMENT INTERIEUR : AVENANT

A la lecture du procès-verbal du 1^{er} trimestre, l'inspection de l'éducation nationale nous a signalé des erreurs dans notre règlement intérieur.

Nous allons donc procéder à la correction de celles-ci.

ARTICLE 2 : Admission et inscription

Règlement actuel : L'enfant doit avoir 2 ans révolus pour rentrer à l'école, au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Avenant :

L'enfant doit avoir 2 ans révolus le jour de la rentrée des classes, il doit ainsi être né obligatoirement entre le 1er janvier et le jour de la rentrée des classes dans l'année n - 2.

L'enfant de TPS pourra être accueilli s'il y a des places disponibles et si les conditions spécifiques d'accueil sont réunies (espace, matériel...).

De bonnes conditions d'accueil nécessitent qu'un groupe d'au moins 4 enfants soit constitué ; accueillir un seul élève de TPS n'est pédagogiquement pas envisageable.

ARTICLE 3 : Fréquentation scolaire

Règlement actuel : L'inscription en TPS implique l'engagement par la famille d'une bonne fréquentation souhaitable pour le développement de l'enfant.

Avenant :

Les élèves de TPS peuvent bénéficier d'un aménagement du temps scolaire comme ceux de PS, c'est à dire uniquement pour l'après-midi. Un élève de TPS doit donc être scolarisé à minima tous les matins.

Après lecture, ces avenants au règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité à 20h..

Des modifications seront à venir sur les points suivants, suite à l'arrêté du 16 novembre 2023 sur le règlement départemental type des écoles de Saône-et-Loire, qui remplace celui du 15 novembre 2019 : Fréquentation scolaire / Vie scolaire / Hygiène et sécurité / Surveillance

Ces modifications seront présentées lors de la lecture du nouveau règlement intérieur à la rentrée 2024.

CHARTRE DE LA LAICITE

La charte de la laïcité est affichée et mise en oeuvre à l'école « La petite trousse ».

Ses principes sont appliqués quotidiennement dans toutes les classes : livret gestion des conflits, cahier culturel, journée Non au harcèlement...

Cette charte sera jointe au procès-verbal du conseil d'école afin que toutes les familles puissent la relire.

MISE EN OEUVRE DE LA SECURISATION SCOLAIRE

Mme Giraud s'était positionnée pour une relecture et une éventuelle réécriture du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) de l'école en concertation avec la DSDEN et la mairie mais elle n'a pas été recontactée à ce sujet. La mairie non plus.

L'exercice « attentat-intrusion » a été réalisé avec succès le 28 novembre. En 30 secondes, l'ensemble des élèves étaient « à l'abri » mais des incohérences demeurent quant à cet exercice : pas de point d'eau dans 1 des 2 lieux, pas de possibilité de s'enfermer dans 1 des 2 lieux (ni verrou ni barricade) d'où le souhait de Mme Giraud de réécrire le PPMS avec l'aide de la DSDEN et de la mairie.

PROJET D'ECOLE ET PROJETS DES CLASSES

Dans le cadre du projet d'école :

- Domaine 2 : Vie et bien-être de l'élève, climat scolaire.

Le livret permettant aux enfants de mieux gérer leurs conflits en les rendant acteurs est en cours de d'édition et sera prochainement à portée des enfants.

- Domaine 4 : environnement partenarial et institutionnel

* La semaine des parents a été mise en place du 22 au 26 janvier. Ce sont au total 18 parents qui ont mené un atelier sous l'œil d'un enseignant, avec des activités parfois classiques parfois originales.

Les enfants ont pu choisir leurs ateliers et ils étaient tous très investis dans les activités.

Cela a été une expérience très positive pour tout le monde : les enfants, les enseignants, les parents qui sont intervenus.

Mme Giraud a senti une forte demande de la part des parents pour reconduire cette semaine des parents mais elle rappelle qu'à travers le projet d'école, cette semaine des parents est programmée tous les 2 ans et sera donc reconduite en janvier 2026.

Un article a été rédigé sur cette manifestation-là dans la lettre d'information de la DSDEN 71 du 05 février 2024, ce qui est une fierté pour l'école puisque cette lettre est distribué à l'ensemble des écoles du département.

Mme Giraud remercie très sincèrement tous les parents qui ont mené un atelier pour leur investissement, leur dynamisme et la qualité de leurs interventions.

* Mme Mourier, conseillère pédagogique départementale en arts plastiques, est intervenue auprès des enseignants pour les aider à travailler autour du cahier culturel qui sera mis en place à la rentrée 2024.

- APQ : Activités Physiques Quotidiennes. Comme évoqué lors du conseil d'école précédent, les APQ sont pratiquées quotidiennement à l'école « La petite trousse » grâce au matériel de cour et à la configuration de l'école (escaliers). De plus des temps de pause active sont mis en place dans les classes et la classe de CP-CE1-CE2 participe cette période au défi APQ.

- APC : Activités Pédagogiques Complémentaires. Des séances de travail autour de la fluence sont actuellement mises en place en direction des élèves de CP pour cette période. Le même thème sera travaillé en période 5 avec les élèves des classes de CE1, CE2, CM1, CM2.

- Sorties médiathèque : les 4 classes ont été accueillies à la médiathèque « Le quai des mots » à Chauffailles et ont pu bénéficier d'animations de la part de Marine.

- Commémoration du 11 novembre : les CM ont été associés à cette commémoration, ils ont interprété un chant et lu un poème.

- Ecole et cinéma : le film du 2ème trimestre a été visionné au cinéma de Chauffailles par l'ensemble des classes.

- Ateliers des périodes 2 et 3 : cuisine de barres pour les sportifs / ateliers de cirque / danse et sculptures en fil de fer à la manière de Giacometti / kin ball / sport adapté / jeux d'opposition.

Mme Giraud remercie l'association La Marmite pour le prêt de leur tapis de gym et la mairie pour le transport de ceux-ci.

- La fête de Noël s'est déroulée comme traditionnellement : cuisine, chants, gouter. Mme Giraud remercie Monsieur Stalport pour son temps consacré à l'école et la mairie pour son don de 1 000€ qui a permis de financer les cadeaux de Noël des classes : smart games, jeux de cour, dictionnaires... et l'achat d'un Père Noël en chocolat pour chaque enfant.

- La fête de Carnaval a suivi également les traditions : déguisements, ouverture de l'école aux parents, ateliers de fabrication d'un canon à confettis, cuisine, goûter, Monsieur Carnaval.

- Les galettes : toutes les classes ont été cette année associées. Les CM ont cuisiné les galettes, les CP-CE ont fabriqué les fèves, les TPS-PS-MS-GS-CP les couronnes.

Les classes de GS-CP-CE-CM ont participé à la rencontre sportive inter-écoles de gymnastique avec les autres écoles rurales du secteur de collège de Chauffailles. Tous les enfants ont pu s'essayer aux différents agrès.

La prochaine rencontre aura lieu le vendredi 12 avril et sera une olympiade avec intégration d'ateliers mêlant les mathématiques aux activités sportives.

Certaines classes ont mené des projets ponctuels : défi sciences en TPS-PS-MS, défi anglais en GS-CP, défi APQ, défi langues, défi sécurité routière et permis piéton en CP-CE, défis anglais, journée d'immersion au collège Jean Mermoz + repas au self pour les CM.

Projets à venir :

- Le voyage scolaire du 18 au 21 juin pour les CP-CE-CM,

Le projet est en train d'être finalisé, il a été présenté aux parents. Le dossier est sur le point d'être envoyé à l'inspection pour validation.

Les classes de TPS-PS-MS-GS rejoindront les classes parties en voyage scolaire lors d'une journée, le jeudi 20 juin au parc accrobranche de Violay.

Mme Giraud adresse ses remerciements aux 6 parents qui veulent bien accompagner le voyage, à la mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf pour le financement de l'ensemble des bus (aller-retour et bus pour sa sortie à Violay : total de 1 371€), à l'association des P'tits loups pour sa participation financière au voyage à hauteur de 3 435€, à l'association de la Cantine pour sa participation aux frais de nourriture (1 000€).

Les familles participeront à hauteur de 40€ par enfant. La coopérative prendra en charge les entrées au parc de Violay (480€ pour les CP-CE-CM + 222€ pour les PS-MS-GS).

La mairie prendra également en charge le bus pour la sortie des TPS-PS-MS-GS au parc acerbranche de Violay, à hauteur de 600€.

- Jardin : Mme Giraud remercie la famille Burdin qui donne à nouveau des plants à l'école cette année, tout comme Bricomarché qui a donné des graines de fleurs.

Mme Giraud questionne sur l'accessibilité du jardin. Le projet de réparation du pigeonnier est en cours mais le budget de 17000€ ne peut pas être pris en charge par l'EHPAD. Les barrières ont été enlevées mais le toit du pigeonnier n'est donc pas réparé pour autant. Madame Giraud demande à ce que ces barrières soient remises en place afin de sécuriser la zone d'accès au jardin. Monsieur Burnichon a demandé à l'EHPAD d'installer un filet de sécurité mais il n'a pas de réponse précise.

- Fête d'été : le vendredi 28 juin, sous forme d'ateliers participatifs et de moments de regroupement.

- Les CM iront aux jeux USEP au Creusot le mardi 7 mai

- Les CP-CE participeront à la commémoration du 8 mai

POINT SUR LA RENTREE 2024

Des familles commencent à se manifester pour l'inscription de leur enfant pour la rentrée 2024.

Mme Giraud rappelle que la soirée portes ouvertes pour les inscriptions est fixée le vendredi 24 mai, à partir de 17h. La mairie se chargera d'envoyer les invitations aux familles concernées.

Lors de cette soirée, les CM2 volontaires font visiter l'école aux futurs élèves. Les familles peuvent finaliser le dossier d'inscription avec la directrice et échanger avec l'ensemble de l'équipe pédagogique présente ce jour. Pour une meilleure organisation, cette soirée se déroule sur rendez-vous.

Les effectifs prévus à la rentrée sont les suivants :

4 TPS - 12 PS (4 actuels et 8 inscriptions prévues) - 9 MS - 10 GS - 17 CP - 10 CE1 - 6 CE2 - 8 CM1

- 11 CM2 soit un effectif global qui pourrait être de 88 élèves

1 élève de MS rejoint son école de Tancon en GS.

Suite à ces inscriptions, la répartition de cet effectif en 4 classes sera travaillée en conseil des maîtres et portée à l'avis de Monsieur Carrot, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Charolles pour validation.

M. Brunet évoque la problématique des effectifs de l'école de Tancon. Il y a actuellement 28 élèves à Tancon pour 2 classes. La baisse va se poursuivre sur les 2 années à venir. La mairie de Tancon a été contactée par l'inspection académique afin de réfléchir à une organisation en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec Saint-Maurice pour la rentrée 2025. Mme Giraud rappelle que la décision d'un RPI est prise par les municipalités. Elle explique que pour l'école de Saint-Maurice, un RPI avec Tancon ne serait pas bénéfique car le nombre de classes global serait certainement de 5 (et non pas 6 comme actuellement) puisque les effectifs de Tancon diminuent. Mme Giraud craint qu'il ne reste que 3 classes à Saint-Maurice au lieu des 4 actuelles. Elle exprime aussi la problématique des transports qui devront être plus conséquents pour transporter les enfants sur le lieu de leur école et le problème de la séparation des fratries. Elle pense que l'école de Saint-Maurice a plus à perdre qu'à gagner dans ce RPI.

La question de la classe unique à Tancon se pose aussi. Les enfants de GS de Tancon pourraient dans ce cas-là rester à Saint-Maurice afin d'alléger le nombre de niveaux à Tancon.

Monsieur Chanut propose que chaque commune réfléchisse en conseil à ce qu'elle souhaite. Mme Giraud suggère également une rencontre entre les directrices et les maires.

QUESTIONS DIVERSES

La date du conseil d'école du 3^{ème} trimestre est rappelée : lundi 24 juin 2024 à 19h.

- Cour côté CE-CM : réétaler le gravier au centre de la cour

- Les parents questionnent l'avancement de la réflexion quant au cloisonnement des toilettes côté maternelle, certains enfants se retenant. Mme Giraud interroge la mairie à ce sujet.

Monsieur Chanut envisage de travailler sérieusement sur ce point-là afin que le problème soit résolu et les travaux terminés au plus tard à la rentrée de septembre 2024.

- Les parents trouvent que les enfants ne sont parfois pas assez habillés lors des temps de garderie du soir. M. Chanut transmettra cette information aux ATSEM gérant ces temps.

- Mme Bellionnet propose une boîte aux lettres à destination des parents pour y mettre des questions ou des remarques préservant l'anonymat. Mme Giraud pense qu'il y a assez de moyens à destination des parents pour qu'ils puissent faire remonter des questions ou des remarques. Il n'est pas sûr qu'il y ait beaucoup de mots dans cette boîte aux lettres. Cette idée est donc abandonnée.

- Michelle Corre rappelle la présence du petit marché les jeudis devant le terrain de tennis.

La séance est levée à 21h20. La présidente de séance S. Giraud La secrétaire de séance C. Armand

